

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 23 février 2015**

*L'an deux mille quinze et le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.*

*Date de la convocation : 16 février 2015.*

**Présents** : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Anne-Marie AZEMAR, Sophie ALARI, Cyrille MAILLET, Katia ARNOLD, Didier GAFFIE, Valérie MAZARS, Anne-Julie DOUBLET, M. Bernard BOUSQUET.

**Excusé** : M. Jean-Marie DUCROCQ ayant donné procuration à M. Gilles CROUZET, M. Guillaume ALBY

*Monsieur Cyrille MAILLET a été nommé secrétaire.*

---

#### **CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT : Mme HADDADA Leilla :**

Suite au courrier de M. Lalaina RAZANAMAHERY, concernant la résiliation du bail au 6 janvier 2015, du logement situé 5, place de la Bouygue.

Celui-ci est proposé à Mme Leilla HADDADA, qui l'accepte, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, pour un loyer mensuel de 560 € auquel s'ajoute une provision pour charges de 30 € mensuels. Le dépôt de garantie est fixé à la somme de 560 € correspondant à un mois de loyer. Un état des lieux d'entrée sera réalisé à la remise de clés.

Le Montant du loyer sera révisé automatiquement chaque année au 1<sup>er</sup> mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Mme Leilla HADDADA avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2015.

**Adopté : à l'unanimité**

## RECONDUCTION DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE EN MATIERE DE POLITIQUE ENFANCE :

VU Les statuts de Tarn et Dadou,

VU la charte intercommunale pour l'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 15 ans,

En 2012, la Communauté de Communes Tarn et Dadou a initié une politique intercommunale d'accueil des enfants pendant les périodes extra-scolaires qui s'est caractérisée par la mise en place d'un co-financement Tarn et Dadou – communes du fonctionnement des ALSH, une nouvelle définition des subventions communautaires et un accord de principe des 29 communes sur leurs participations financières aux ALSH.

Elle a été renforcée par la « **Charte intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans** », adoptée en Conseil Communautaire du 20 décembre 2012, et par l'ensemble des 29 communes et la Communauté de Communes le 21 mars 2013 pour une période de 2 ans.

C'est le résultat d'un travail volontariste de coopération entre les 29 communes et la Communauté de Communes, qui traduit la volonté d'une véritable politique intercommunale en direction de l'Enfance-Jeunesse sur le territoire.

Document contractuel mais non réglementaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, la charte vise les objectifs suivants :

- Favoriser la mutualisation de l'offre d'accueil par une collaboration en bonne intelligence entre tous les acteurs
- Garantir la possibilité aux communes de maîtriser leur budget enfance et leurs choix
- Favoriser l'accueil de toutes les familles de la Communauté de Communes dans un centre de loisirs du territoire
- Tendre vers une offre d'accueil géographiquement bien répartie sur l'ensemble du territoire, en parfaite concordance avec le pacte communautaire et les grands principes d'accueil en Centre de loisirs (ALSH)

Elle a abouti à la formalisation d'un co-financement du fonctionnement des Centres de loisirs par l'ensemble intercommunal, ainsi qu'à une participation financière annuelle de la communauté de communes.

Le conseil communautaire a adoptée dans sa séance du 16 décembre 2014 la reconduction de cette charte pour l'année 2015 en augmentant l'enveloppe de la participation de Tarn et Dadou, hausse concomitante avec l'augmentation des participations financières des communes utilisatrices du même montant sur les principes suivants :

- Un financement de Tarn et Dadou complémentaire en fonction de nouveaux critères et équivalent à la hausse des participations des communes utilisatrices

- Une bonification des participations de Tarn et Dadou, nécessairement en lien avec un service supplémentaire rendu sur le territoire :
  - Valorisation des ASLH ouverts au mois d'août : 5 centres ouverts qui servent à l'ensemble des familles des 29 communes
  - Valorisation des ALSH accueillant plus de 20% d'enfants domiciliés hors de la commune d'implantation
- Une collaboration de tous les gestionnaires à une évaluation partagée des services proposés (adéquation offre/tarif famille...)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet,

Où cet exposé, vu le texte de la charte et des modifications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la reconduction de la charte intercommunale modifiée en matière de politique enfance pour l'année 2015,
- autorise Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer la Charte intercommunale modifiée pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans avec les représentants de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, les communes membres ainsi que les représentants des Accueils de loisirs.

Adopté : à l'unanimité

### **POLITIQUE INTERCOMMUNALE – ENFANCE JEUNESSE – PARTICIPATION A L'ACCUEIL DE LOISIRS.**

Considérant la politique enfance jeunesse développée par la communauté de communes Tarn et Dadou et la proposition d'une nouvelle répartition des subventions communautaires en direction des accueils de loisirs,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subvention des centres de loisirs accueillant les enfants de 3 à 15 ans pendant les mercredis et les vacances scolaires. Il propose d'accorder une aide financière à hauteur de 0,8933 € par heure facturée (année de référence n-2) pour l'année 2015, à savoir :

- 2501,24 € à l'Amicale Laïque de Graulhet (centre de loisirs la Courbe)
- 16,97 € à la commune de Graulhet - ALSH Municipal
- 85,76 € à l'Association la Clé des Champs à Lagrave
- 257,27 € à la commune de Lisle sur Tarn – ALSH Municipal

- 362,68 € à Francas Loisirs de Gaillac
- 2372,60 € à l'association Récréa'Brens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions ci-dessus énumérées pour l'année 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté : à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL – FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - AMENAGEMENT DE LA RD 14 :**

Considérant le projet d'aménagement de la RD 14 depuis le pont d'accès à Lisle-sur-Tarn jusqu'à l'intersection avec la RD 10,  
Considérant le bureau d'études choisi par la commission d'appel d'offres, à savoir B.E.R.G. de Toulouse.

Monsieur le Maire présente le devis établi par B.E.R.G. dont le montant s'élève à :

- **6 435,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre**
- **282 183,00 € HT pour les travaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite du Conseil Général une subvention dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (FDT)

Plan de financement :

- Conseil Général : 25 % du plafond
- Solde : Emprunt Communal

Adopté : à l'unanimité

### **OBJET : OPAH TARN ET DADOU – OPERATION FACADES :**

le 6 décembre 2011, la Communauté de Communes Tarn et Dadou a signé, avec ses partenaires, une convention d'OPAH de Droit Commun pour une durée de trois ans.

En date du 16 septembre 2014, le conseil de communauté Tarn et Dadou s'est prononcé favorablement pour la prorogation de cette opération pour une durée d'un an soit jusqu'au 6 décembre 2015.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 31 juillet 2012 décidant la mise en œuvre de cette opération façade et fixant le règlement d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE la prorogation de cette opération pour un an, soit jusqu'au 6 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité

### **RESERVATION SALLE DES FETES – SALLE DE REUNION – ELECTIONS DEPARTEMENTALES :**

Dans le cadre des Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes ou la salle de réunion, dans le cadre de l'organisation de réunions publiques avec les Montanais par les candidats de notre canton « Les Deux Rives » à savoir :  
Mme CORBIERE-FAUVEL Monique et M. HERIN Christophe  
Mme BRUGUIERE Françoise et M. FORMENTIN Olivier  
Mme LEJEUNE Brigitte et M. VERGNES François

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE : La Gratuité de la réservation de la Salle des fêtes ou de la Salle de Réunion, aux candidats des Elections Départementales, afin d'organiser leur réunion publique.

Adopté : à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Jean-Marie BEZIOS donne le compte-rendu de la réunion du Syndicat d'Electrification du Tarn (SDET).
- M. Didier GAFFIE et Mme Sophie ALARI donnent le compte-rendu de la réunion du Syndicat du Sport (SSMSP).
- M. le Maire informe l'assemblée de la réunion de l'ADMR qui s'est déroulée à PARISOT. Des travaux sont à prévoir à la salle de réunion de Saint-Martin, utilisée par l'association de façon hebdomadaire, l'aménagement d'une porte vitrée
- Une demande d'étude sur l'aménagement de la Maison Rossignol sera faite auprès du CAUE qui réalise actuellement l'étude sur le Parc.
- M. le Maire donne lecture du courrier d'information de M. Philippe BONNECARRERE sur l'exonération des charges sociales sur le contrat dit vendanges.
- Mme BIGOUIN informe l'assemblée qu'une réunion du Plan Climat Energie Territorial (PCET) aura lieu le 2 avril 2015 à Brens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 05

Gilles CROUZET

Jean-Marie BEZIOS

Guy SANGIOVANNI

Catherine BIGOUIN

Nathalie MUR

Bernard BOUSQUET

Anne-Marie AZEMAR

Sophie ALARI

Cyrille MAILLET

Katia ARNOLD

Didier GAFFIE

Guillaume ALBY  
Excusé

Jean-Marie DUCROCQ

Valérie MAZARS

Anne-Julie DOUBLET

Donne pouvoir à Gilles CROUZET